



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Resistants

Question écrite n° 50999

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le souhait de la confédération des combattants volontaires de la Résistance de voir la croix du volontaire de la Résistance reconnue comme un titre de guerre au même titre que la croix du combattant volontaire. Cette croix n'étant pas un titre de guerre, cela constitue pour beaucoup d'entre eux un handicap pour l'obtention de la légion d'honneur ou de l'ordre national du mérite. Or, beaucoup d'entre eux se sont engagés très jeunes en Résistance, ont mis leur vie en péril et ont largement participé à la libération de notre pays. Aussi, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin que les titulaires de la croix des combattants volontaires de la Résistance puissent se voir attribuer, pour leur courage et leurs actions, la légion d'honneur ou l'ordre national du mérite.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50999

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1971